



FORMATIONS DE PRÉVENTION DU SUICIDE

3 modules à l'attention des
professionnels et des citoyens

- Sentinelles
- Evaluation
- Intervention

Réalisées par



Financées par



Avec la participation de



EN FRANCE, en moyenne,
LE TAUX DE DECES PAR
SUICIDE EST DE

13,7
pour 100.000 habitants

La Région Centre-Val de Loire présente un taux supérieur à la moyenne nationale de 18,3 pour 100.000 habitants.

Dans ce contexte, le Ministère des solidarités et de la santé a défini en 2020 une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide qui comprend notamment la mise en place de nouvelles formations pour les professionnels et les citoyens.

Elles permettent un maillage sur le territoire afin que toute personne ayant des idées suicidaires puisse être détectée, orientée pour être évaluée puis désamorcée le plus précocement possible si besoin. Ainsi chaque stagiaire bénéficiera d'une formation correspondant à son rôle, ses compétences et ses responsabilités.

Par ailleurs les institutions s'inscrivent dans une réflexion globale sur la prévention du suicide au sein de leur établissement.

TROIS NOUVEAUX MODULES DE FORMATIONS sont ainsi proposés aux professionnels et aux citoyens en fonction de leurs profils pour prévenir la crise suicidaire :

SENTINELLE

EVALUATION

INTERVENTION
DE CRISE

Ces 3 modules de formation sont dispensés par des formateurs régionaux du Réseau VIES 37 et certifiés par l'ARS.

Ces formations sont financées par l'ARS Centre-Val de Loire et animées par le réseau des formateurs régionaux validés par l'ARS. La partie financière est gérée par la FRAPS Centre et l'organisation des formations dans toute la région Centre-Val de Loire a été délégué au Réseau VIES 37. Le Réseau est rattaché au Pôle Santé Publique et Prévention du CHRU de Tours.

FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.



MODALITES D'ACCES ET DELAIS

Renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli par mail par le participant ou le service de formation

Accusé de réception par mail du Réseau

Réponse attendu avec envoi de la convocation minimum 3 semaines avant la formation par mail



CONDITION DE PARTICIPATION

Ensuivant la formation, le participant accepte de :

Figurer sur le répertoire des personnes formées de la régionaux

Signaler ses changements coordonnées

Être identifié au sein de sa structure



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSU DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLIC CIBLE

Tout professionnel ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui.

Quelques exemples de personnes concernées :

travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide et de soutien, pharmacien, élu, professionnel des ressources humaines, coiffeur, pompier, caissier, agent de police, surveillant pénitentiaire, étudiant ...



PROGRAMME DE LA FORMATION

Thématiques abordées pendant la formation :

Contexte général

Notion de base

Repérage des signes de la crise suicidaire

Être sentinelle en pratique

Coordonnées pour orientation

Méthodologie:

Cours théoriques et jeux de rôles



MODALITES D'EVALUATION

Evaluation du participant dès la fin de la formation

Evaluation envoyée à l'encadrement après la formation



DURÉE DE LA FORMATION

1 journée en présentiel



COÛT

Formation est prise en charge par l'ARS Centre-Val de Loire, en dehors des repas et déplacements qui restent à la charge du participant ou de son institution

FORMATION A L'EVALUATION DU POTENTIEL SUICIDAIRE ET SON ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



MODALITES D'ACCES ET DELAIS

Renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli par mail par le participant ou le service de formation

Accusé de réception par mail du Réseau

Réponse attendu avec envoi de la convocation minimum 3 semaines avant la formation par mail



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSU DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Évaluer, au moyen d'une investigation clinique, l'urgence (imminence du passage à l'acte), le degré de dangerosité (léthalité du moyen) et les facteurs protecteurs ou de risques pour déterminer un potentiel suicidaire
- Orienter vers la structure ou l personne adéquate
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver
- Permettre la mise en fonction d'un réseau de suicide



PUBLIC CIBLE

Prérequis :

Professionnels, libéraux ou salariés, de la santé, des services médicaux-sociaux ou sociaux éducatifs susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire (médecins, psychologues, infirmiers, assistantes sociales, éducateurs, intervenants au sein de structures judiciaires (police, PJJ ...), cadres de santé, service de santé au travail, service de santé scolaire et universitaire, ...).



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées en présentiel



CONDITION DE PARTICIPATION

Ensuivant la formation, le participant accepte de :

Figurer sur le répertoire des personnes formées de la régionaux

Signaler ses changements coordonnées

Être identifier au sein de sa structure

Apporter des documents descriptif sur sa structure et celles avec lesquelles il a l'habitude de travailler



PROGRAMME DE LA FORMATION

Thématiques abordées pendant la formation :

Connaissances communes sur le suicide et pré-alables

Évaluation du potentiel suicidaire

Conditions relationnelles à l'évaluation

Orientations

Méthodologie:

Cours théoriques et jeux de rôles



MODALITES D'EVALUATION

Evaluation du participant dès la fin de la formation

Evaluation envoyée à l'encadrement après la formation



COÛT

Formation est prise en charge par l'ARS Centre-Val de Loire, en dehors des repas et déplacements qui restent à la charge du participant ou de son institution

FORMATION A L'INTERVENTION DE CRISE

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention et désamorçage de crise suicidaire.



MODALITES D'ACCES ET DELAIS

Renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli par mail par le participant ou le service de formation

Accusé de réception par mail du Réseau

Réponse attendu avec envoi de la convocation minimum 3 semaines avant la formation par mail



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSU DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Consolider ses connaissances en terme d'évaluation du potentiel suicidaire
- Savoir reconnaître différents types de crises pour une prise en charge adéquate
- Appréhender le concept de vulnérabilité
- Savoir désamorcer une crise suicidaire
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge de la personne en crise suicidaire à court terme
- Être en lien avec le réseau des sentinelles et évaluateurs de sa structure pour que l'accompagnement des personnes soit fluide



PUBLIC CIBLE

Prérequis :

Professionnels, libéraux ou salariés : médecins-psychiatres, psychologues et infirmiers, formés à l'entretien clinique, dont l'activité consiste à faire du désamorçage de crise suicidaire auprès de patients dans une pratique fréquente.



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées en présentiel



CONDITION DE PARTICIPATION

Ensuivant la formation, le participant accepte de :

Figurer sur le répertoire des personnes formées de la régionaux

Signaler ses changements coordonnées

Être identifier au sein de sa structure



PROGRAMME DE LA FORMATION

Thématiques abordées pendant la formation :

Contexte général

A propose de la crise

Typologie de la crise

Développement de la vulnérabilité et évaluation de la crise

Méthodologie:

Cours théoriques et jeux de rôles



MODALITES D'EVALUATION

Evaluation du participant dès la fin de la formation

Evaluation envoyée à l'encadrement après la formation



COÛT

Formation est prise en charge par l'ARS Centre-Val de Loire, en dehors des repas et déplacements qui restent à la charge du participant ou de son institution



DATES FORMATIONS 2023

18 Département du Cher

formationscvl18@chu-tours.fr

Module Evaluation:

2-3 mars à Bourges

5-6 octobre à Bourges

Module Intervention:

6-7 avril à Bourges

37 Département de l'Indre et Loire

formationscvl37@chu-tours.fr

Module Evaluation:

16-17 janvier à Tours

13-14 avril à Tours

Module Intervention:

6-7 novembre à Tours

28 Département de l'Eure et Loir

formationscvl28@chu-tours.fr

Module Evaluation:

23-24 janvier à Dreux

12-13 juin à Dreux

Module Intervention:

1-2 octobre à Dreux

41 Département du Loir et Cher

formationscvl41@chu-tours.fr

Module Evaluation:

16-17 mars à Blois

25-26 mai à Chailles

Module Intervention:

18-19 septembre à Blois

36 Département de l'Indre

formationscvl36@chu-tours.fr

Module Evaluation:

23-24 mars à Châteauroux

8-9 juin à Châteauroux

Module Intervention:

5-6 octobre à Châteauroux

45 Département du Loiret

formationscvl45@chu-tours.fr

Module Evaluation:

6-7 février à Montargis

15-16 juin à Orléans

Module Intervention:

9-10 octobre à Orléans

Module Sentinelles: pas de dates prévues pour le 1er semestre 2023.
Une réflexion est en cours pour son déploiement.

Les lieux de formation seront confirmés ultérieurement